

# Plateforme commune des CCI pour la nouvelle CCIR Bourgogne Franche-Comté

Les CCI de Bourgogne et de Franche-Comté travaillent depuis juin 2015, sur la base de principes fondateurs, de diagnostics partagés et mettent en application la motion votée simultanément en décembre 2015 sur la « *Création pratique d'une CCIR Bourgogne Franche-Comté* ». Elles ont par ailleurs adopté deux « *motions de recommandation à la future CCIR* ».

Les enseignements de cette préfiguration constituent une plateforme commune pour le mandat 2017/2021.

1. « *Une organisation du réseau des CCI en correspondance avec une Grande Région de faible densité et sans métropole de taille européenne.*
  - *Une **CCIR organisatrice**, tête de réseau, optimisée et réactive : elle mutualise les fonctions supports et des fonctions expertes définies par les textes et dans le schéma d'organisation. Elle s'astreint à une subsidiarité de l'action et bénéficie de la cohérence du réseau afin de garantir son efficacité.*
  - *Un **réseau de CCIT** couvrant le territoire de façon adaptée. C'est un **capital de proximité** qui par un statut d'établissement public répond aux adaptations et besoins des entreprises et des territoires. Les CCIT travaillent en cohérence, sont dotées en moyens et en compétences par la CCIR et exercent en pleine responsabilité l'ensemble de leurs activités, y compris celles exercées au titre d'une mission régionale par une seule CCIT »*

Cette organisation répond à une double volonté :

- Correspondre à la réalité du territoire constitué de bassins de vie économique associant des villes et agglomérations et leur environnement. Ces aires urbaines offrent un potentiel de services aux habitants et aux entreprises -y compris en secteur rural- indissociable de l'offre urbaine. Ces bassins de vie se superposent aux découpages administratifs et doivent constituer l'unité de travail des CCI.
- Faire fructifier l'organisation régionale et territoriale et le statut d'Etablissement Public de l'Etat -une qualité du réseau unique sur le territoire national- en contractualisant avec l'Etat bien sûr, mais surtout avec la Région pour la CCIR et les bassins de vie pour les CCIT.

Le réseau des CCI doit être un corps intermédiaire :

- Intermédiaire entre les entreprises et les politiques publiques,
- Intermédiaire entre les divers niveaux d'organisation administrative.

## 2. Une ambition : **valoriser les flux économiques** :

- Pour créer un « effet métropolitain » à partir des deux villes principales en garantissant une fluidité des informations et des services (formation, équipements et structures régionales).
- Avec les métropoles et les territoires limitrophes  
Le bassin parisien  
L'Arc rhénan  
La région lyonnaise.
- En interne avec des actions transversales ; entre les filières, les divers réseaux consulaires et les territoires en faveur du développement des secteurs prioritaires.

- A l'international
  - Avec l'espace européen pour lequel les CCI doivent apporter une maîtrise de la réglementation, un appui à la réponse aux appels d'offres et marchés et la recherche de financement.
  - Avec la Suisse dont les relations relèvent du voisinage pour certains territoires et doivent être portées, avec les collectivités territoriales, par les CCI les plus proches.
  - Avec le grand export enfin pour lequel les CCI doivent apporter une connaissance fine des marchés et des destinations ainsi qu'une offre d'ensemble pour « un parcours de l'exportateur » : appui individuel, formation, salons, missions collectives.
- Avec une « coordination industrie »

### 3. Une organisation entre un ensemble régional et 8 territoires d'appuis formalisée par :

- « Un **Schéma Directeur BFC** voté avant le 31 mars 2017 qui ne doit pas remettre en cause la représentation territoriale des CCI qui constitue un capital indispensable au maillage des territoires spécifiquement dans les nouvelles régions.
- Un **Schéma Organisationnel** mis en place avant le 30 juin 2017 en lien avec le Schéma Directeur décrira l'organisation des missions et des services. Il se construira en application des principes de subsidiarité prévus par le texte constitutif de la plateforme.

*Le Schéma Organisationnel « en pétales » présenté en séance plénière le 30 juin 2016 propose un fonctionnement matriciel entre la CCIR et les CCIT de Bourgogne et de Franche-Comté, et associe une gestion des fonctions supports et un développement des activités au niveau le plus pertinent.*

*La CCIR développe trois périmètres d'actions :*

- *Les fonctions supports mutualisées*
- *Les actions expertes de la CCIR (international, innovation, intelligence économique, etc.)*
- *Les actions régionales coordonnées avec les CCIT »*

Les CCIT développent leurs activités d'établissements publics de plein exercice, en réponse aux besoins des entreprises, aux attentes de leurs territoires, et des hommes. Elles peuvent suivant leurs compétences et les caractéristiques économiques de leurs territoires sous pilotage de la CCIR développer et démultiplier des actions régionales. Elles sont les garantes de la diffusion des projets régionaux.

Le Schéma Organisationnel souligne l'interdépendance du réseau avec son environnement institutionnel et territorial : Services de l'Etat, Conseil Régional, ARD,...

- « Des **Schémas Sectoriels** de début de mandat exprimeront programme par programme les priorités, les moyens consacrés et l'organisation mise en place pour atteindre les objectifs. Cinq thématiques ont été identifiées :
  - *Industrie/sous-traitance/filières,*
  - *Agroalimentaire et territoires,*
  - *Savoir-faire d'exception et conception-innovation,*

- *L'entreprise du futur : innovation et intelligence économique, énergie, numérique (filiales, usages, infrastructures) et santé* »,
- Appui aux commerces et services.

Des thématiques régionales vastes qui doivent d'une part s'adapter aux caractéristiques locales et d'autre part s'appuyer sur les compétences des équipes là où elles sont identifiées. Des priorités d'actions, transversales, d'actualités, ou communes à plusieurs territoires seront développées avec les CCI territoriales.

#### **4. un processus complet de construction budgétaire** en deux grandes phases :

- La répartition de la ressource fiscale (orientation, débat, répartition),
- Et la construction budgétaire de chaque établissement.

La première phase constitue un préalable à construire obligatoirement dans le cadre de la Grande Région, en intégrant en premier lieu les besoins de la future CCIR.

- Le Budget Primitif doit dégager des marges de manœuvre, au niveau régional pour l'ensemble du réseau, à mobiliser pour le prochain mandat. Il doit être construit rapidement dans les deux mois de début de mandat.
- Le positionnement de la future CCIR a été travaillé depuis plusieurs mois :
  - ⇒ Volonté de générer des économies d'échelles entre les deux CCIR.
  - ⇒ Périmètre à moins de 65 personnes couvrant, d'une part, des fonctions d'appui pour tous ou pour la majorité du réseau, et d'autre part, des missions régionales opérationnelles.
  - ⇒ Organisation bi-sites à Dijon et Besançon.
  - ⇒ Un périmètre et une organisation ouverte, afin de laisser place à des adaptations dans le cadre de la nouvelle mandature. Les orientations du Schéma Organisationnel et les Schémas Sectoriels seront par ailleurs à prendre en compte.
- Une ressource fiscale en 2017 pour les CCIT qui esquisse la convergence des taux et l'harmonisation des clés de répartition.

#### **5. Un accord de gouvernance dans la durée**

La participation aux élections a montré que préoccupés par leurs réflexions internes et la réorganisation des fonctions supports, les CCI risquent de perdre le contact avec les ressortissants et leurs mandants. Quatre rendez-vous importants se présentent : le Budget, le Schéma Organisationnel, le Schéma Directeur et les Schémas Sectoriels qui doivent tous avoir pour préoccupation unique, la meilleure réponse aux besoins des entreprises, au meilleur niveau.

Ces principes intangibles seront mis en œuvre en prenant compte les compétences et les besoins réels.

Pour cela, des conventions de délégations de compétences et de maîtrises d'ouvrage, ainsi que des délégations de signatures entre CCIR et CCIT, pour fonctionner au mieux des intérêts des établissements, des entreprises et des personnels, seront mises en place dès les premiers jours.

Sur ces bases, la CCIR ne doit pas être en quête ou en reconquête perpétuelle avec les CCIT. Les signataires s'engagent sur le périmètre de compétence de la CCIR.

En conséquence :

**EN NOUS ENGAGEANT ENSEMBLE À CONDUIRE CE PROJET NOUS AFFIRMONS NOTRE VOLONTÉ D'AGIR :**

- Pour une CCIR qui se construira avec les CCIT et pour nos **ENTREPRISES**
- Pour une CCIR qui participera activement à stratégie économique de la **RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**
- Pour une CCIR qui sera attentive aux enjeux de tous nos **TERRITOIRES**
- Pour une CCIR qui confortera la **PROXIMITÉ**, principe fondateur de notre réseau.
- Pour une CCIR qui contribuera au rayonnement de nos **FILIÈRES** d'excellence
- Pour une CCIR économe de ses moyens mais généreuse par son **EXPERTISE**
- Pour une CCIR active dans la recherche de nouvelles **RESSOURCES** indispensables aux CCI de demain
- Pour une CCIR dotée d'une **GOVERNANCE** participative et encourageant l'implication de tous ses Elus
- Pour une CCIR qui valorisera la mission et les compétences de tous nos **COLLABORATEURS**

*et pour la candidature à la présidence de la CCIR BFC de Rémy Laurent.*



Xavier MIREPOIX  
Président CCI Côte d'Or



Rémy LAURENT  
Président CCI Jura



Franco ORSI  
Président CCI Nièvre



Michel SUCHAUT  
Président CCI Saône-et-Loire



Alain PEREZ  
Président CCI Yonne



Alain SEID  
Président CCI Territoire de Belfort